

## ***Votre dossier de crédit***

Comme pour des millions d'autres personnes, vos antécédents en matière de crédit sont conservés par au moins une des agences d'évaluation du crédit au Canada : [Equifax Canada](#) et [TransUnion Canada](#).

Un dossier de crédit donne un aperçu de vos antécédents en matière de crédit. C'est l'un des principaux outils que les prêteurs utilisent pour accepter ou refuser de vous consentir un prêt ou du crédit.

Votre dossier de crédit est créé lorsque vous empruntez de l'argent une première fois ou que vous faites une demande de crédit. Régulièrement, les entreprises qui octroient du crédit ou qui émettent des cartes de crédit dont les banques, les sociétés de financement, les caisses populaires et les détaillants envoient aux agences d'évaluation du crédit des renseignements documentés précis sur les transactions financières qu'ils effectuent avec vous.



### ***Que contient votre dossier de crédit ?***

- Votre nom, votre adresse courante et jusqu'à deux adresses antérieures. Votre occupation ou emploi, le nom de l'employeur actuel et le nom de deux employeurs antérieurs s'il y a lieu.
- Votre date de naissance, votre NAS (numéro d'assurance sociale) si fourni au moment d'une demande de crédit.
- Toutes les demandes d'accès au dossier par des créanciers depuis au moins les trois dernières années.
- Les expériences de crédit reçues des fournisseurs et indiquant ce qui suit:
  1. date d'ouverture du compte;
  2. crédit accordé;
  3. terme de l'entente, mensualité à payer, paiement minimum requis;
  4. solde de la date reportée;
  5. cote établie en fonction du respect des termes de remboursement ;
  6. les archives publiques relatives aux décisions rendues dans les cours civiles.

Il est possible d'obtenir gratuitement votre dossier de crédit. Veuillez consulter le site Web d'une ou des deux agences de crédit afin d'obtenir de plus amples renseignements. Vous pouvez également communiquer par téléphone avec [TransUnion : 1-877-713-3393](tel:1-877-713-3393) ou [Equifax : 1-800-465-7166](tel:1-800-465-7166).

***Dans votre dossier vous devriez vérifier une fois par année:***

- Si vous avez donné l'autorisation d'accès à toutes les entreprises inscrites au dossier (elles sont obligées d'avoir votre consentement écrit pour pouvoir y accéder).
- Si les données inscrites sont véridiques. Personne n'a besoin de votre autorisation pour faire inscrire des notes à votre dossier. D'où l'intérêt de se le procurer régulièrement, pour éviter toute surprise. C'est particulièrement important si vous soupçonnez un vol d'identité. Par exemple, vous recevez un appel d'une compagnie qui prétend vous réclamer une dette dont vous ne vous souvenez absolument pas ou le paiement d'un achat que vous n'avez pas fait.
- Faire ajouter des commentaires lorsqu'une cause circonstancielle (ex. maladie, changement de revenus important, etc.) est responsable des retards de paiements ou autre.

**Quelques faits méconnus:**

- Les entreprises ne se lancent pas toujours dans de grandes démarches juridiques pour se faire rembourser. Mais cette petite dette que vous croyiez oubliée depuis belle lurette pourrait bien être inscrite à votre dossier de crédit...
- Une institution financière n'aime généralement pas voir que vous avez une limite élevée de crédit ou plusieurs cartes. Elle les voit comme autant de dettes potentielles, même si vous les payez religieusement ou que vous ne vous en servez pas !
- La loi ne prévoit pas de durée maximale pour garder une donnée dans votre dossier de crédit. Dans les faits, elle y reste environ six ans. Une renseignement très défavorable (une deuxième faillite) peut y rester jusqu'à 14 ans.

Donc, si une erreur s'est glissée ou que vous n'avez pas donné l'autorisation d'accéder à votre dossier à telle ou telle entreprise, vous pouvez rectifier l'erreur ou même faire une plainte au bureau de crédit ou à la [commission d'accès à l'information \(1-888-528-7741\)](tel:1-888-528-7741).

Source : [www.educaloi.qc.ca](http://www.educaloi.qc.ca) ; sous l'onglet "consommateurs"